

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal
de Rioux-Martin
janvier 2008



Situation financière de la commune

Fiscalité pesant sur les habitants du fait de la commune et de ses regroupements.
Voici les différents taux d'imposition et leurs produits.

Tableau comparatif des taux d'imposition communaux des quatre taxes directes locales

Les taux des impositions

	Taux d'imposition en pourcentage par habitant de la catégorie démographique			
	Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	13,18	16,25	15,49	13,88
Taxe sur les prop. foncières non bâties	33,85	44,17	43,96	35,70
Taxe d'habitation	7,97	7,74	10,00	9,23
Taxe professionnelle	9,57	8,25	10,85	9,89

Les produits des impositions et l'effort fiscal (produit)

	Montant (en €)	Montant par habitant pour la catégorie démographique (en €)			
		Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	14 860	67	82	75	84
Taxe sur les prop. foncières non bâties	9 897	45	67	71	59
Taxe d'habitation	11 087	50	53	69	73
Taxe professionnelle	7 127	32	67	64	96
Effort fiscal (produits)	61 541	277	305	310	303

Rappel: la situation financière de la commune est consultable en mairie ou sur le site internet.

Remboursement anticipé des emprunts

Suite à la vente du bien immobilier « Commerce multi-services » réalisée en octobre 2007, le conseil municipal a décidé de rembourser la totalité des emprunts de la commune, soit la somme de 78 000 € constituant le capital. Une économie de 15 000 € est donc réalisée pour remboursement anticipé (intérêts du capital).

Seul subsiste à ce jour l'emprunt pour l'extension de l'atelier-relais qui est directement remboursé par l'entreprise.

État de la trésorerie

En ce début janvier 2008 le solde en caisse s'élève à 93 312,05 €

L'annuité de la dette en 2008 par habitant est de 30,66 €. La moyenne pour les communes de moins de 250 habitants est de 132 € par habitant.

Vie de la commune

Vente du commerce multi-services

Depuis plus de deux ans le commerce multi-services était en vente et n'avait pas trouvé acquéreur.

Devant les multiples repreneurs qui se sont succédés et qui malheureusement n'ont pu aboutir dans leurs projets, la commune a dû se résoudre à vendre ce bien immobilier.

Cet immeuble a été scindé en deux parties; ainsi, la maison d'habitation a été acquise par M. et Mme Jean-Michel Bonneau, de Chalais, pour la somme de 125 000 €.

L'ancien local commercial a été acquis par la société de chasse « Saint Hubert Club » par le biais d'un contrat de location-accession à la propriété immobilière étalé sur 12 années.

Halte d'accueil en éco-construction

Suite à la réalisation des boxes fin 2006, un bâtiment d'accueil en éco-construction pour les randonneurs était envisagé à proximité.

Les arrêtés de subvention pour ce projet ont été reçus. Le permis de construire a été accordé. Cependant le conseil municipal a souhaité reporter ce projet à la prochaine échéance municipale.

La nouvelle équipe prendra une décision définitive face à la réalisation ou non de ce bâtiment. (informations concernant ce projet : <http://ecoconstruction.canalblog.com/>)



Amélioration du bâtiment existant (les vieux boxes) en éco-construction

La halte d'accueil devait servir de support à une formation sur les techniques de l'éco-construction, organisée par les chantiers d'insertion du Pays Sud Charente.

Face au report du projet, la municipalité a proposé les vieux boxes, derrière la mairie, comme nouveau support pour la formation.

Automne 2007 : les 4 chantiers d'insertion du Pays Sud Charente (Rioux-Martin, Chalais, Baignes, Barbezieux) ont organisé deux stages sur les techniques de l'éco-construction.



Ces deux stages (1 semaine et 1 jour) ont été encadrés par M. Alain Richard, et avaient pour thématique la réalisation d'un mur en bois cordé et d'un mur en paille.

Une douzaine de stagiaires, dont l'employé communal, ont pu bénéficier de ces formations.



L'éco-construction est une technique de construction en adéquation avec le **développement durable** : technique économique et écologique qui utilise des matériaux naturels et locaux (bois, paille, sable...). Ce petit local servira de siège social et de lieu de stockage du matériel à l'association d'atelier ATRAIT.

Ces techniques acquises pourront être utilisées pour la rénovation de l'atelier communal.



Rioux-Martin s'engage dans le développement durable au travers du label Agenda 21

« Notre village terre d'avenir »

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire, d'une commune.



Le mercredi 21 novembre 2007, au Palais du Luxembourg, à l'occasion de la deuxième session du Comité de labellisation de l'association nationale Notre Village, Rioux-Martin a reçu le label Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir »

Ce label récompense les communes de moins de 2 000 habitants qui s'engagent à mettre en place un programme d'actions en faveur du développement durable.

Une synthèse d'évaluation du village de Rioux-Martin a été réalisée en avril 2007, elle a fait apparaître les points forts, les points faibles, les points à améliorer et les critères discriminants de la commune. Le seul critère discriminant est l'absence d'assainissement collectif, projet qui devra faire l'objet d'une attention particulière.

Depuis le mois de mai, le comité de pilotage Agenda 21 de la commune de Rioux-Martin, composé d'une dizaine de membres (élu, retraités, artisans, employés communaux, agriculteurs...), se réunit régulièrement. Il aborde les 3 volets du développement durable (social, économie, environnement) en proposant des actions concrètes, face aux points faibles soulevés par la synthèse d'évaluation.

Le comité de pilotage Agenda 21 de la commune n'est qu'un organe de réflexion, le conseil municipal reste seul décideur des actions à mettre en place. Une fois ces actions validées par le conseil, elles sont rassemblées dans la charte « Notre village terre d'avenir ».

Les actions de la charte, qui seront menées par la commune, en partenariat avec le comité de pilotage Agenda 21, ont comme objectif l'amélioration constante du cadre de vie, en adéquation avec les 3 volets du développement durable :

- **qualité environnementale** (ex. actions : encourager le compostage, bilan énergétique des bâtiments communaux, bilan de l'utilisation de l'eau par la commune...),
- **développement économique (volet qui sera étudié prochainement par le comité de pilotage),**
- et **cohésion sociale** (ex. actions : aménagement de deux places de parking pour personnes handicapées, création d'un espace ludique et sportif dans le bourg...).

La commune a 3 ans pour mettre en place les actions. Une fois ce laps de temps écoulé, le comité de labellisation de l'association « Notre Village » veillera au respect de la charte pour le maintien du label.

Vous pouvez retrouver les actions Agenda 21 de la commune sur le site internet : www.rioux-martin.monclocher.com (Mairie – projets – Agenda 21) ou les consulter à la mairie.

Mais le succès d'un Agenda 21 c'est avant tout l'adhésion, la participation et l'implication de la population. Toute personne souhaitant faire une intervention sur les actions proposées, ou participer à la réflexion, est la bienvenue.

Contact : Géraldine Nadaud, chargée des projets à la commune et animatrice du comité de pilotage Agenda 21. tel : 05.45.98.19.04, mail : communerieuxmartin@tiscalif.fr

Service public d'assainissement non collectif (Spanc)

Cette année la vérification du bon fonctionnement des installations d'assainissement s'est poursuivie sur les 2 communes de Rioux-Martin et d'Yviers.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des contrôles :

Contrôles assainissement	Rioux-Martin	Yviers
Contrôle de l'existant	30	40
Certificat d'urbanisme	6	6
Permis de construire	7	6
Réhabilitation	2	6
Avis pour vente	8	1

Rappel des prix :

– une redevance forfaitaire de 75 € pour le contrôle de bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes (tous les 4 ans) ;

– une redevance forfaitaire de 100 € par dossier pour la mission de contrôle, de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations nouvelles (lors des dépôts de permis de construire) ;

– une redevance forfaitaire de 70 € par dossier pour mission de contrôle, de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations réhabilitées.

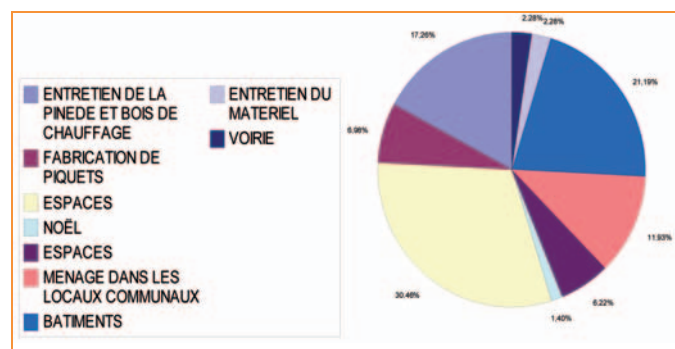
Les avis pour vente d'immeubles de même que les certificats d'urbanisme ne sont pas facturés.



fêtes... (3 500 heures réparties au fil des saisons afin de contribuer au bien-être des habitants).

Commission d'évaluation du travail de PASS Sud Charente sur la commune

Pour faire face aux interrogations de certains conseillers municipaux, concernant le coût du travail du chantier d'insertion PASS Sud Charente pour la commune, un document de travail a été réalisé.



Répartition des heures de travail de PASS sur la commune en 2006

Ce document, disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune, liste la totalité des travaux que PASS Sud Charente a réalisés en 2006 sur la commune : entretien des espaces verts, ménage dans les bâtiments communaux, entretien et création de bâtiments, coupe du bois de chauffage, entretien de la pinède, fabrication de piquets, entretien du cimetière, décoration de la commune à Noël...

Cette liste de travaux a permis de comparer la prestation actuelle de PASS Sud Charente avec d'autres organismes (CAT d'Yviers et entreprises spécialisées).

❖ Chiffres clés

- La commune verse une subvention annuelle de 10 000 € à PASS qui correspond aux besoins en fonctionnement et en investissement de l'association.
- PASS verse un loyer de 2 000 €, pour l'ensemble des bâtiments que loue l'association à la collectivité (bureau, vestiaire et hangar).
- En 2006, les revenus de la coupe du bois et de la fabrication des piquets ont rapporté 2 500 € à la commune.
- Les espaces verts, l'entretien des bois et le ménage dans les bâtiments communaux représentent 70 % du temps de prestation de PASS pour la commune.
- Le coût pour la municipalité, pour ces mêmes postes de dépense, réalisés par des entreprises, serait d'au minimum 35 000 € / an.

Travaux accomplis par PASS Sud Charente

Cette année a été ponctuée par plusieurs chantiers orientés vers l'éco-construction. Des bardeaux de châtaignier ont été réalisés et seront prochainement utilisés pour couvrir des bâtiments. La construction en bois de la halte aux randonneurs équestres a été achevée. A proximité un local de stockage et destiné aux activités d'ATRAIT a été réhabilité en éco-construction (voir article « Amélioration du bâtiment en éco-construction » p. 3)



Parallèlement, il y a les tâches courantes, ces travaux répétitifs qui rythment le fil de l'année. Ces travaux réguliers participent au bien-être et à l'embellissement de la commune. Il s'agit de l'entretien des espaces verts de la commune, la réfection de petits ouvrages de maçonnerie, le nettoyage des rues et du cimetière, la plantation de haies, l'entretien des pinèdes, la réalisation de bois de chauffage, le ménage des bâtiments communaux et de la salle des

❖ Conclusions de la commission

Suite à ce travail d'évaluation, la commission « d'évaluation du travail de PASS Sud Charente pour l'entretien de la commune » réaffirme son choix de poursuivre le partenariat avec PASS. La commune accepte la convention triennale qui la lie avec l'association.

❖ Historique

La création du chantier d'insertion PASS Sud Charente est issue de la volonté de réunir plusieurs partenaires, autour d'un même projet, pour répondre à des besoins communs et une volonté d'insertion.

Depuis le début, la commune a porté ce projet en transformant le chantier d'insertion communal en une association d'insertion. La commune est devenue l'un des 4 partenaires fondateurs (commune, SIAH du bassin de la Tude, ASCAC, ATRAIT) de l'association depuis 2003.

PASS Sud Charente, c'est aussi du lien social et de l'insertion professionnelle dans le Sud Charente et de l'emploi sur la commune (2 personnes en CDI et 8 personnes en contrat d'avenir).

La proximité et le lien direct avec la mairie facilitent la réalisation des travaux communaux, grâce aux moyens humains et techniques mis en œuvre.

La commune remercie toutes les personnes qui s'investissent dans cette association et notamment le conseil d'administration et son président.

Site internet de la commune

Le site internet de la commune, créé fin 2005, a pour but de tenir informés les habitants de Rioux-Martin. Il est mis à jour régulièrement et vous y trouverez :

- l'ensemble des délibérations et des comptes rendus du conseil municipal,
- une partie des documents du tableau d'affichage,
- les réalisations et les projets de la commune,
- les manifestations,
- la vie des associations,
- des informations pratiques (formulaires administratifs, alertes météo...)
- des photographies des bâtiments, paysages...

N'oubliez pas que vous pouvez également proposer des articles.

Le site internet est consulté régulièrement, il y a eu en moyenne 215 connections mensuelles en 2007. Le nombre de connexions est en progression par rapport aux années précédentes.

Site internet : www.rioux-martin.monclocher.com

Adresse e-mail de la mairie : communerieuxmartin@tiscali.fr

Projets à l'étude

Projet de création d'un nouveau cimetière

Il ne reste que très peu de places dans le cimetière de Rioux-Martin, deux solutions sont envisageables :

- **La reprise de concessions dans l'ancien cimetière.** Ce qui permettrait de récupérer quelques places. Le recensement des tombes inconnues et abandonnées a été réalisé en 2006.

Cependant, vu la disposition des tombes dans le vieux cimetière, les artisans ne pourraient que difficilement venir y faire des travaux. De plus le problème ne serait que reporté, même si 15 emplacements sont récupérés, d'ici quelques années le problème de manque de place se reposera.

- **La création d'un nouveau cimetière,** à l'extérieur du village. Solution choisie par la municipalité.

La municipalité a envisagé la réalisation du nouveau cimetière sur plusieurs parcelles, sachant que le terrain idéal doit remplir les conditions suivantes :

- situé à l'extérieur du bourg (à plus de 35 mètres des habitations),
- à moins de deux kilomètres de l'église,
- desservi par une route,
- desservi par l'eau.

Le conseil municipal, au travers d'une délibération prise début octobre 2007, souhaite que l'acquisition du terrain pour le futur cimetière soit faite à l'amiable ; cependant, si cela n'est pas possible, le recours à l'expropriation pour utilité publique peut être envisagé.

Projet de rénovation de l'atelier communal

Projet à l'étude qui n'est pas encore finalisé. Le conseil municipal a accepté la rénovation de l'atelier communal, en face de la mairie. Cette rénovation en éco-construction, se fera en partenariat avec le chantier d'insertion PASS Sud

Charente. La toiture sera également refaite en tuiles canals romanes.

Ces techniques de construction ont été acquises par le technicien communal et par l'équipe de PASS lors de deux stages « éco-construction », organisés début octobre et début novembre, par les chantiers d'insertion du Pays Sud Charente.

Cet atelier rénové pourra être un exemple et un éventail des réalisations possibles en matériaux naturels et locaux dans le Sud Charente.

Les murs de l'atelier, actuellement en bardage bois, seront refaits : la façade ouest (face à la mairie) sera en paille, la façade nord également, l'autre façade sera en bois cordé.



Mur en paille



Bois cordé

Festivités

Repas des aînés

Dans la salle des fêtes brillante de lumière et de décorations (merci à l'équipe de PASS Sud Charente), près de 60 personnes se sont rassemblées autour du repas annuel offert par la municipalité aux aînés de la commune.

Les conseillers municipaux et employés communaux étaient également conviés pour partager ce repas gastronomique concocté par Jean-Philippe Duguy, traiteur à Chalais.

Merci également aux chasseurs pour le don d'un chevreuil.

Cette journée de « retrouvailles » toujours très attendue permet la rencontre des générations et des nouveaux habitants ; ainsi la présence remarquable des plus anciens comme M. Jean Vessière et Mme Lacoudre, partis en maison de retraite, et celle de nouveaux habitants britanniques venus spontanément se mêler aux « autochtones ».



Arbre de Noël

Le père Noël a comme de coutume fait sa tournée le dimanche 16 décembre. Le temps sec et froid a permis son arrivée en calèche et il a proposé à chaque enfant une balade en sa compagnie.

Merci à Géraldine, Ambre et Emeline, de l'association ATRAIT, qui ont prêté leur concours.

Les aînés déjà sur place ont été ravis de revivre des moments de leur enfance en compagnie des plus jeunes. Un prestidigitateur « en herbe » mais de talent, venu d'un village voisin, a captivé et intrigué les enfants par son « spectacle de magie »

Chants de Noël repris en chœur, distribution de cadeaux et apéritif, les enfants ont été encore gâtés cette année.



Balades en calèche avec le père Noël



Chants de Noël repris en chœur

Vie des associations

ATRAIT

Une année de travail et d'entraînement pour les meneurs adhérents à ATRAIT



Consacrée à la préparation du passage du galop 5, il fallait maîtriser les arcanes du travail à pied ! La longe à tourner, les longues rênes et la maniabilité (passage de portes) ont mobilisé les énergies.

Le partenariat entre le chantier d'insertion PASS Sud Charente et l'association ATRAIT a permis la réorganisation des paddocks devant les nouveaux boxes : pose de piquets divisant les prés et de rubans électriques remplaçant les anciens fils.

❖ Bilan d'activité :

Organisation de la journée portes ouvertes, le 29 avril 2007 :

Lors de la 4^e journée nationale de l'attelage de loisir : démonstration d'attelage par les membres de l'association et organisation de baptêmes. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux visiteurs !

Baptême en attelage pour le marché automnal à Rioux-Martin le 7 octobre 2007 :

L'association ATRAIT a organisé, lors du marché automnal, des baptêmes en calèche dans la carrière. Les membres de l'association, et notamment les plus jeunes, sont venus nombreux pour faire découvrir aux visiteurs l'attelage de loisir. Mélodie a transporté tout l'après-midi de nombreux enfants et parents conquis.

Dimanche 18 novembre 2007 :

Benoît Chevalier, animateur de la Maison du Cheval à Niort, champion de France d'attelage et examinateur assermenté de la FFE, est venu à ATRAIT pour une journée un peu spéciale : **formation attelage et passage des galops 4 et 5 d'attelage.**

6 membres actifs de l'association ont participé à cette journée « stage » (conseils et amélioration de techniques de travail à pied et de menage) et passage des « galops ». L'objectif des 6 stagiaires : obtenir le « galop 5 », niveau minimum requis à partir duquel le meneur est autonome en extérieur et peut former des meneurs débutants.

La matinée a été consacrée au travail à pied du cheval : longe et longues rênes. Travail indispensable pour l'obtention de l'obéissance du cheval et pour développer sa musculature. L'après-midi, notre vaillante petite ponette Mélodie a été garnie avec soin pour l'examen du travail attelé.



Un parcours a été monté par Benoît Chevalier : 12 portes, matérialisées par des plots, marquée chacune d'un numéro. Les stagiaires ont dû effectuer le parcours, en passant les 12 obstacles, sans toucher les plots, dans l'ordre et à une allure constante.

Résultat très positif : tous les prétendants au galop 5 l'ont obtenu. La plus jeune du groupe, déjà titulaire du galop 2, a obtenu, sans difficulté, son galop 4.

Participation aux festivités de Noël :

Dimanche 16 décembre, le père Noël est venu en calèche porter ses cadeaux aux enfants de la commune. Mélodie a avantageusement remplacé les rennes !

❖ Les projets pour les mois à venir :

Objectif plus difficile pour l'année prochaine : le galop 6 avec sa reprise de dressage (figures de manège), changements d'allure sur un parcours donné, en terrain varié en respectant les consignes de l'examineur.

Association syndicale autorisée de reboisement des Belettes

Grâce à une pluviométrie de 826 mm la forêt a bien prospéré cette année : des jeunes plants mis en terre au mois d'avril mesurent aujourd'hui de 40 à 50 cm de haut ; même nos vieux chênes bicentenaires se sont chargés en feuilles.

Les aides au reboisement sont prolongées jusqu'à fin 2008. Une surface d'un hectare minimum ou le regroupement de propriétaires sont exigés (surface ayant subi la tempête 1999 à plus de 50%).

Les aides à l'élagage se limitent aux dossiers tempête.

Pour les surfaces plantées antérieurement ou postérieurement, les coûts de l'hectare au girobroyeur ou à la landaise plus l'élagage à trois mètres s'élèvent à 662,54 €. Il est souhaitable d'élaguer 350 à 400 pieds/hectare.

Dans l'avenir seule la qualité sera rentable et il convient ici de souligner le travail très satisfaisant accompli par l'équipe technique communale.



Les jeunes plants ont bien prospéré

« Un autre regard en Argentonne »

La randonnée du brin d'aillet

Une cohorte de marcheurs et de parapluies sous une pluie battante; inconditionnels randonneurs bien vite reconfortés comme il se doit par les membres de l'association

Un grand merci donc à tous les participants et aux présidents des associations de randonnée pour leur fidélité.



Le mauvais temps n'a pas découragé les randonneurs



Les organisateurs et bénévoles s'activent pour réchauffer les marcheurs

Arpeggione: un concert sous le signe du recueillement

Consternés et émus par la disparition brutale de Claude Joguet, le chef d'orchestre d'Arpeggione, en janvier 2007, il nous est apparu que le plus bel hommage que nous puissions lui rendre était de poursuivre l'œuvre accomplie depuis 15 ans: ce fut chose faite en ce dernier dimanche de septembre grâce à Serge Rayer, Gérard Delors et tous ces jeunes musiciens qui ont repris le flambeau.



Magnifique prestation sous la houlette de Serge Rayer

Le marché automnal

Malgré une météo un peu capricieuse, échanges, convivialité et qualité de vie étaient au rendez-vous. Encore une fois, le marché automnal a tenu toutes ses promesses.

Toute l'équipe remercie les bénévoles pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apportés, en particulier cette année pour le montage et le démontage des tivolis ainsi que le nettoyage de l'église lors du concert Arpeggione.



Large place au savoir-faire artisanal...



... et aussi sensibilisation au tri des déchets avec le stand de CALITOM

PASS Sud Charente

En mars 2008, l'association d'insertion PASS Sud Charente fêtera ses 5 ans.

Pour 2007, le cap des 9 000 heures de travail a encore été franchi, partagées entre les 10 salariés. L'association est constituée d'un assistant socio-professionnel (Joël Clerc) et d'un encadrant technique (Jean-Philippe Bodet). Leur mission est d'accompagner socialement et techniquement les 8 salariés durant la durée de leur « contrat d'avenir » (26 h/semaine) tout en prenant en compte les besoins de travaux des quatre partenaires fondateurs.

Rappelons que l'association œuvre dans trois grands axes avec :

– **L'EAU** : entretien et aménagement de la Tude et de ses affluents avec le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude.

– **Le PATRIMOINE** : entretien communal des espaces verts, du bâti communal, valorisation de la forêt avec la commune de Rioux-Martin.

– **Le CHEVAL** : activités liées au cheval et aide aux manifestations avec l'association ASCAC et ATRAIT

❖ Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude :

L'entretien des berges de la Tude et de ses affluents fait partie de ses compétences et PASS intervient avec des objectifs de valorisation du milieu. L'équipe débroussaille, tronçonne, plante des végétaux adaptés et intervient en fonction des demandes ou des besoins observés par le technicien de rivière (3 500 heures de travail sont consacrées au suivi des cours d'eau).



❖ **L'ASCAC** qui organise le jumping international de Chalais a confié à PASS l'entretien de ses obstacles (petite menuiserie et surtout peinture) et le débroussaillage des terrains.

Durant juillet et août l'équipe participe à la mise en place de la manifestation, et à son démontage et à la remise en état des lieux lorsque tout est terminé. Cette



activité aura utilisé 1 600 h de travail.

❖ **L'ATRAIT** dispose de nouveaux paddocks pour ses chevaux que l'équipe a clôturés. Le stage « éco-construction » a permis la réalisation d'un local pour leurs activités. Le reste de l'année a été occupé avec le débroussaillage des clôtures et des espaces utilisés par l'association. L'ensemble de ces prestations représente 400 h pour l'année.

Les perspectives pour 2008 : durant le premier semestre l'équipe s'enrichira de deux contrats d'avenir supplémentaires. L'équipe passera à 10 bénéficiaires et gagnera en autonomie grâce à l'embauche d'un deuxième encadrant technique. Le SIAH du bassin du Né va rejoindre l'association et sera le cinquième partenaire du chantier.

Saint Hubert Club chalaisien

La société de chasse du Saint Hubert regroupe 7 communes (Rioux-Martin, Chalais, Yviers, Bazac, Médiillac et Sauvignac). La présidence est occupée Mme Nelly Chadefaud, la vice-présidence par MM. Jean-Pierre Vallade et Henri Guérin, le secrétariat par M. Jean-Paul Bonneau, la trésorerie par M. Jean-Michel Tévenin ainsi que 15 membres qui forment le bureau. Le nombre d'adhérents avoisine les 180.

En 2006, une volière anglaise, pour la réintroduction du faisan commun, a vu le jour en cours d'année, réalisée par quelques chasseurs bénévoles au village de Bodinot à Rioux-Martin.

En 2007, Le conseil municipal de Rioux-Martin nous a vendu l'ancien restaurant en location vente, nous le remercions infiniment, et cet endroit s'appelle local Saint Hubert. Avec ce bâtiment, nous allons réaliser une salle de dépouille, une chambre froide et une salle de congélation dans la partie du haut. Nous gardons la salle de restauration, la cuisine et tout le sanitaire pour organiser quelques repas.

Dans la saison 2006-2007, plusieurs manifestations ont eu lieu : un ball trap en juillet chez Birot à Rioux-Martin, un loto dans la salle de Chalais, un concours AFACCC sur lièvre et chevreuil, une chasse à courre chevreuil en mars suivi d'un dîner dansant à Rioux-Martin.

Pour la saison 2007/2008, un loto le 27 décembre, un concours AFACCC sur lapin le 5 janvier, un concours AFACCC sur chevreuil le 2 février avec repas (se faire inscrire), une chasse à courre le 1^{er} mars, un banquet le 6 avril, un loto le 10 juin, une journée déterrage blaireau en juin ou juillet, un ball trap les 19 et 20 juillet chez Birot à Rioux-Martin et quelques soirées repas à la salle Saint Hubert.

Tout le bureau du Saint Hubert vous souhaite une heureuse année et surtout une bonne santé pour l'année 2008.



Volière anglaise



Local Saint Hubert

Infos et vie pratique

La prévention des feux de forêt

Le département de la Charente figure depuis 1993 parmi les 28 départements français classés en zone à haut risque feux de forêt.

Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies, approuvé par le préfet le 22 février 2007, retient comme particulièrement exposés 7 massifs concernant 53 communes, et définit un plan d'actions sur une période de 7 ans.

La liste des massifs à risque feux de forêt a été arrêtée par le préfet le 22 février 2007.

La commune de Rioux-Martin est concernée par un massif à risque feux de forêt.

Dans ces massifs, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé de certains terrains sont obligatoires s'ils sont situés dans les zones en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements, ou dans la bande des 200 mètres autour de ces zones.

Ainsi, le code forestier impose à tout propriétaire d'une habitation située dans un massif à risque, ou ses ayants-droit, de débroussailler et maintenir en état débroussaillé une bande de 50 mètres autour de la construction, et sur une largeur de 10 m de part et d'autre de la voie privée y donnant accès.

L'élagage des arbres le long des routes nationales et départementales dans la traversée d'un massif à risque feux de forêt devra également être réalisé, à la charge des propriétaires des terrains, sur une bande de 10 mètres de part et d'autre de la bande débroussaillée par le propriétaire de la route.

Le plan départemental de protection des forêts contre les incendies, l'arrêté préfectoral portant classement de massifs forestiers à risque feux de forêt, et obligations de débroussaillage et de gestion sylvicole dans ces massifs, la cartographie des massifs à risque par commune concernée, sont consultables sur le site internet de la Préfecture (www.charente.pref.gouv.fr), à la rubrique « Protection civile et risques majeurs ».

Enfin, une notice pratique relative à la prévention des feux de forêt et au débroussaillage est également disponible à la mairie.

Une réunion publique pour présenter la zone à risque feux de forêt concernant la commune, les obligations de débroussaillage en découlant, les modalités de mise en œuvre, les sanctions encourues en cas de non-respect, a eu lieu le 26 septembre 2007.

- **Contact:** Mr VIART à la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente.
Tél.: 05.45.20.53.60

Prix et qualité de l'eau en 2006

Source des informations: Le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Font des Abimes.

- **Provenance de l'eau:** une ressource propre au syndicat: le captage de la Font des Abimes, qui a fourni 205 898 m³ d'eau traitée.
- **Desserte:** le service d'eau potable du SIAEP de la Font des Abimes regroupe les communes de Bardenac, Brie-sous-Chalais, Chalais, Curac, Médillac, Montboyer, Rioux-Martin et Yviers. Il distribue l'eau à 1 246 abonnés (+ 0,48 % par rapport à 2005) et dessert 2 322 habitants.
- **Exploitation:** la société Agur a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

- **Distribution:** en 2006 les abonnés domestiques ont consommé 141 733 m³, soit en moyenne 167 litres par habitant et par jour (+ 12,29 % par rapport à 2005), le rendement du réseau était de 70,7 % en 2006 (il était de 60,7 % en 2005).
- **Prix:** le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 217,96 € en 2007. Soit en moyenne 1,82 €/m³, en baisse de 0,82 % par rapport à 2006. Sur ce montant, 92 % reviennent à la collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 8 %.
- **Qualité:** prélèvements et analyses effectués par la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales de la Charente (DDAS). L'eau est de qualité très satisfaisante. Tous les résultats bactériologiques sont conformes. L'eau, dure, présente de faibles teneurs en fluor qui autorisent la supplémentation chez les jeunes enfants. Les teneurs en nitrates sont très faibles et les analyses réalisées n'ont pas détecté de pesticides.

Santé - Dépistage du cancer colorectal (intestin)

Un cancer méconnu

Malgré sa gravité (plus de 16 000 décès annuel, 57 % de survie à 5 ans) et sa fréquence (36 000 nouveaux cas par an), le cancer colorectal reste méconnu.

Le cancer colorectal n'est cité spontanément que par une personne sur cinq parmi les cancers « qui, lorsqu'ils sont dépistés suffisamment tôt, peuvent être bien pris en charge et guéris », loin derrière le cancer du sein cité à ce titre par près de 90 % de la population.

Un cancer pourtant guérissable.

Le dépistage permet de réduire la mortalité par cancer colorectal de 33 % chez les personnes dépistées au moins une fois. Le taux de survie à 5 ans dépasse 90 % pour les cancers détectés précocement.

Malheureusement, seul un cancer colorectal sur 5 environ est diagnostiqué à ce stade.

Rappel: aucun test, même prescrit par le médecin, ne peut être remboursé par l'Assurance Maladie ni pris en charge par Orchidée. Seuls les tests remis par le médecin généraliste ou par Orchidée sont gratuits.

Pour tous renseignements complémentaires:

contactez le 05 45 68 30 21 ou
n° vert gratuit 0 800 102 258.

Le don du sang

L'Amicale de volontaires et bénévoles du sang de Chalais et environs, née officiellement le 6 juillet 1970, se compose aujourd'hui de 24 membres. Certaines personnes sont présentes depuis la création de l'association. Nous comptons quelques jeunes, pas assez nombreux, mais qui arrivent à donner de leur temps malgré leurs obligations professionnelles. L'équipe est dynamique mais aimerait des idées nouvelles pour promouvoir le don du sang. Nous ne savons pas comment approcher cette jeunesse qui nous manque tant. Quand nous ne serons plus là, les besoins en sang



seront toujours présents. Venez nous rejoindre, pensez que plus de 500 000 patients bénéficient d'une ou plusieurs transfusions de produits sanguins. Toute l'année il faut plus de donneurs pour maintenir le niveau des stocks de sang suffisant pour faire face à tous les besoins prévisibles ou imprévisibles.

En 2008 nous espérons qu'en plus des prélèvements de sang total une machine prélèvera un minimum de 3 poches de plasma. Cette machine centrifuge le sang, conserve le plasma et restitue au donneur les autres éléments du sang. Seront intéressés surtout les donneurs des groupes AB (donneurs de plasma universels), B et les personnes de moins de 50 kilos exclues du don de sang total. Ce prélèvement fera l'objet de contacts particuliers avec les donneurs intéressés qui seront convoqués à des heures précises à respecter pour permettre une bonne utilisation de la machine. La durée d'un don de plasma est d'environ 50 minutes.

En 2008 l'Établissement français du sang Centre Atlantique (EFS-CA) site d'Angoulême, avec le concours des bénévoles de l'Amicale des volontaires et bénévoles du sang de Chalais et environs, organise à la salle des fêtes et des conférences de Chalais 5 collectes :

- lundi 14 janvier 2008 de 17 à 20 heures,
- lundi 31 mars 2008 de 17 à 20 heures,
- lundi 16 juin 2008 de 17 à 20 heures,
- lundi 25 août 2008 de 17 à 20 heures,
- lundi 27 octobre 2008 de 17 à 20 heures.

L'assemblée générale de l'amicale se déroulera le jeudi 10 avril 2008 à 19 heures à la salle des fêtes et des conférences de Chalais.

En février 2008 une conférence sur la transfusion par le docteur directeur du site d'Angoulême doit se dérouler à Montmoreau avec le concours des amicales de Villebois, Blanzac, Roullet, Montmoreau et Chalais. Cette manifestation intéresse les donneurs mais surtout les non-donneurs, la date exacte sera diffusée dans la presse et par affiches.

Pour tous renseignements sur le sang, la transfusion, les collectes vous pouvez contacter :

❖ **L'Établissement français du sang Centre Atlantique site d'Angoulême, Hôpital de Girac – 16470 Saint-Michel – Tél. : 05 45 91 46 44.**

❖ **L'Union des amicales de donneurs de sang bénévoles du département de la Charente (UD 16)
e-mail : www.federation-dondesang.asso.fr/ud16**

❖ **La présidente de l'amicale, Mme Colette Dadat, chez Camus, 16210 Yviers – Tél. : 05 45 98 02 98
e-mail : colette.dadat@orange.fr.**

DONNEZ VOTRE SANG, C'EST SI BEAU LA VIE

ADMR - L'association du service à domicile

❖ **Une organisation à votre service**

L'association est gérée par un conseil d'administration de 23 bénévoles élus chaque année par l'assemblée générale des adhérents. Dans notre canton, 30 salariées parcourent routes et chemins pour aider les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne :

- aide à la personne (toilette, soins de confort, préparation repas...),
- entretien de la maison et du linge,
- courses.

Elles apportent un réconfort quotidien par leur présence et permettent aux personnes très isolées de garder un contact extérieur et aident également les familles pour les tâches ménagères et la garde d'enfants.



❖ **Portage de repas**

Depuis plus de 2 ans « Regal ADMR » livre 7 jours sur 7 des repas chauds (en moyenne 30 par jour) dans toutes les communes du canton. La confection des repas est réalisée par la Maison de retraite de Chalais; les menus sont copieux et variés. Si la personne suit un régime, son menu sera approprié.

Ce service permet pour certains d'avoir une visite dans la journée et de pouvoir échanger quelques mots très amicaux avec la porteuse de repas.

❖ **Un nouveau service se met en place: transport, accompagnement, courses avec le véhicule Mobil ADMR**

Accompagnement dans vos sorties (courses, coiffeur, loisirs) du domicile à la destination souhaitée et retour.

❖ **Autres activités**

L'ADMR a un atelier mémoire très actif, les participants se retrouvent pour des questions de commodité dans les locaux du terrain d'aviation à Champlong. Chaque séance débute par une revue de la presse et des exercices de mémorisation et d'expression. Le groupe a fait plusieurs travaux de recherche sur l'historique et les activités de la région.

L'association se déplace dans différentes communes du canton: assemblée générale à Saint-Avit, dîner convivial sous les halles à Montboyer, participation à la journée Téléthon à Chalais, goûter de Noël à Rioux-Martin.

Natura 2000 : Site « Vallée de la Tude »



L'extrémité est de la commune, en bordure de la Tude, au lieu dit « Le Bit Gis », est dans le site Natura 2000 « Vallée de la Tude ».

L'objectif de Natura 2000 est de constituer un réseau de sites présentant un intérêt patrimonial et, pour chacun de ces sites, de déterminer les actions qui concilient les activités économiques et la préservation d'espèces ou des habitats d'espèces.

Les sites Natura 2000 sont une directive de l'Union européenne et la France est dans l'obligation de les mettre en place.

Le document d'objectif (DOCOB) de ce site Natura 2000 est en cours de rédaction. Le DOCOB reprend le diagnostic, les objectifs et le programme d'actions pour le site.

❖ **Informations générales sur le site Natura 2000 « Vallée de la Tude » :**

- 1 557 ha,
 - Rivière mésotrophe à eutrophe (production de matière végétale et quantité d'organismes vivants modérées à fortes).
 - Dans un paysage ouvert ou bocager, façonné par l'agriculture et l'élevage traditionnel.
 - Découverte récente du vison d'Europe (espèce parmi les plus vulnérables d'Europe).
 - De nombreuses espèces protégées présentes: loutre, vison d'Europe, petit rhinolophe (chauve-souris)...
 - C'est un site d'une richesse biologique importante.
- Pour plus d'informations: www.natura2000.fr

Aide à la cuve - fioul

Pour compenser les effets de la hausse du prix du pétrole, une aide à la cuve est accordée en 2007 aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul.

Cette aide concerne les achats de fioul pour le chauffage de la **résidence principale**.

Cette aide exceptionnelle de 150 € est réservée aux ménages non imposables ayant été livrés en fioul entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008.

Pour en bénéficier, les ménages doivent faire parvenir avant le 30 juin 2008 aux trésoreries (trésorerie de Chalais) :

- un formulaire à télécharger sur le site de la Préfecture ou à retirer auprès du Trésor public ou de la Mairie,
- un avis de non-imposition délivré par l'administration fiscale,
- pour les logements individuels, une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 150 euros, établie au cours de la période comprise d'imposition entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008,
- pour les logements collectifs, un certificat du bailleur attestant du mode de chauffage au fioul.

CALITOM

« **Nouvelles règles d'accès
aux déchetteries** »,
réservées aux professionnels

Extrait du dépliant CALITOM



Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2008 :

Bien que responsables de la gestion de leurs déchets, les professionnels avaient depuis 1997 la possibilité de les déposer en déchetteries sans contrepartie financière, ce qui faisait supporter le coût de ce service aux particuliers.

A partir du 1^{er} janvier 2008 :

- Un badge permettra l'accès des professionnels aux déchetteries.
- Le volume déposé sera facturé chaque mois aux professionnels.
- Jusqu'alors refusés, les déchets toxiques seront désormais acceptés.
- Les déchetteries seront accessibles aux professionnels du lundi au vendredi.

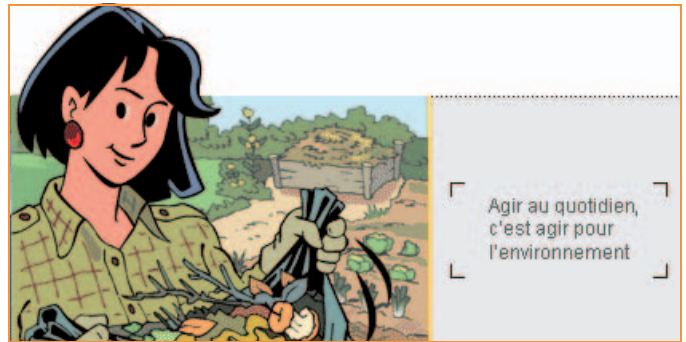
Pour accéder aux déchetteries, vous aurez besoin d'un badge électronique personnel.

Pour l'obtenir, vous devez renvoyer :

- Les deux exemplaires signés de la convention (merci de les demander auprès des services de CALITOM).
- Une fiche INSEE récapitulant vos activités et votre n° SIRET.
- Une copie des cartes grises de chacun de vos véhicules.
- Un relevé d'identité bancaire à CALITOM, Z.E La Braconne, 16600 Mornac.

CALITOM, service public des déchets
Z.E. La Braconne, 16600 Mornac
exploitation@calitom.com – N° Vert: 0 800 500 429
www.calitom.com

Le compostage domestique



Chacun d'entre nous désire, à son niveau, faire un geste pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par **le compostage domestique** ? Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais : les avantages sont nombreux.

Le compostage est le résultat de la décomposition naturelle des déchets organiques. Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux seuls jardiniers avertis et procure une vraie satisfaction personnelle. C'est mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Quels déchets peuvent être valorisés par compostage ?

Pratiquement **tous les déchets organiques** :

- **les biodéchets ou déchets de cuisine** (épluchures, restes de repas, marc de café),
- **les déchets de jardin** (tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles, fleurs fanées),
- **les autres déchets** (cendres de bois, sciure, serviettes en papier).

Jour après jour, vous adopterez le réflexe compostage. C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant.

Un geste simple et responsable puisqu'il suffit d'un coin de jardin pour y entasser les déchets.

En tas ou en compost : Vous pouvez réaliser votre compost en tas, directement sur le sol, sans équipement particulier ou utiliser un composteur. Plus esthétique que le compost en tas à l'air libre, le composteur offre l'avantage de conserver vos déchets à l'abri des animaux. Il permet également d'accélérer le processus de transformation. 2 m² légèrement à l'ombre et abrité du vent suffisent.

Les clés de la réussite : Remuer et arroser (pour maintenir l'humidité) votre compost. Après 3 ou 4 mois, vous pouvez l'utiliser au pied des arbres et arbustes pour les protéger du gel. Après 6 ou 7 mois de maturation, vous obtenez un amendement organique pour enrichir votre terre. Après 8 ou 9 mois, utilisez le compost, à moitié avec de la terre, pour vos rempotages.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ◆ Tifenn TEVENIN le 12 janvier 2007
- ◆ Rosalie PERON-CAILLET le 6 septembre 2007

Mariages : Néant

Décès :

- ◆ Paul PEUREAU le 9 janvier 2007
- ◆ Gilbert BARJOLIN le 12 février 2007
- ◆ Eugène James DUBREUIL le 1^{er} mars 2007
- ◆ Rosalie PERON-CAILLET le 8 septembre 2007
- ◆ Marcel, Maurice LAPOUSSE le 20 octobre 2007